

## Communiqué de presse

Paris, le 26 mai 2021

### Pour la première fois, des enfants étrangers victimes d'un pédocriminel français sont directement représentés lors d'un procès !

*14 ans de détention ont été requis contre Philippe G. le 25 mai 2021 par la 15ème chambre du tribunal correctionnel de Paris pour des faits d'agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans et détention d'images à caractère pédopornographiques, mineurs de nationalité népalaise et cambodgienne. Pour la toute première fois, la quasi totalité des enfants victimes étaient directement représentés devant le tribunal.*

*En 2018 ECPAT France s'est constituée partie civile dans cette affaire et, avec son avocate, a rencontré 11 des 14 enfants victimes au Népal qui étaient représentés par Joseph Breham au procès. L'affaire a été mise en délibéré au 5 juillet prochain.*

#### Rappel des faits

Philippe G a été arrêté par l'OCRVP (Office Central de Répression des Violences aux Personnes) pour avoir, au Népal et au Cambodge, agressé sexuellement au moins 24 enfants ; tous des garçons âgés entre 7 et 11 ans au moment des faits commis entre 2011 et 2015.

En 2018, grâce au soutien de l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH), ECPAT France représentée par Noémie Saidi-Cottier et Joseph Breham se rendent au Népal, à Katmandu, pour rencontrer les enfants victimes d'agressions sexuelles de la part de Philippe G. Pour la première fois, ces enfants sont entendus par un avocat qui souhaite les représenter et c'est leur parole directe qui est retranscrite du côté des parties civiles. Ce travail est essentiel pour la justice et a également eu des effets sur Philippe G. lui-même qui a reconnu "Votre note [à Joseph Breham] a été extraordinaire pour ma compréhension de ce qu'ont vécu les victimes."

#### Les enfants au cœur du procès

L'association ECPAT France se constitue partie civile dans de nombreux procès d'exploitation sexuelle d'enfants, notamment lorsque les victimes sont à l'étranger, afin de les représenter et de les placer au cœur des débats.

*"C'est parce que les pédocriminels n'expriment aucune empathie avec les victimes au moment du procès que les nommer, expliquer qui elles sont, à quoi elles ressemblent et ce qu'elles vivent aujourd'hui est primordial ; en particulier les victimes étrangères qui ne sont pas physiquement présentes doivent être au cœur du procès ; leurs souffrances et traumatismes ne doivent pas être minimisés."* rappelle Ludivine Piron, référente technique pour ECPAT France.

Par le biais de la représentation de ces enfants victimes dans le cadre du procès, des dommages et intérêts pourront être obtenus, grâce au travail commun d'ECPAT France et d'ONG locales. Entre 10 000€ et 15 000€ de dommages et intérêts par enfant ont été demandés par ECPAT France dans ses conclusions afin que ces sommes puissent contribuer à la reconstruction des enfants.

---

**Ludivine Piron**

*Référente technique exploitation sexuelle en ligne,  
dans les voyages et le tourisme*

[lpiron@ecpat-france.org](mailto:lpiron@ecpat-france.org)

06.58.40.43.35

<https://ecpat-france.fr/>